

3H
Société Civile Immobilière
au capital de 1.000 euros
Siège social : 49, avenue Foch
94300 Vincennes
RCS Créteil : 838 096 477

CESSION DE PARTS SOCIALES

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Monsieur Young Sub Chie, demeurant 12, rue Pérignon, 75007 Paris, né le 19 août 1961 à Wonju (Corée du Sud),
ci-dessous désigné "le Cessionnaire", d'une part,

ET

Madame Maud Kang, épouse Lee, demeurant 49, avenue Foch, 94300 Vincennes, née le 10 janvier 1961 à Choong-Buk, Corée du Sud,
ci-dessous désigné "le Cédant", d'autre part,

IL A ETE EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIIT :

La société 3H (« la Société »), société à prépondérance immobilière, dénommée en tête des présentes, a pour objet : L'acquisition, la gestion, la location et l'administration de tous biens mobiliers immobiliers. L'emprunt, le cautionnement simple ou hypothécaire nécessaire à la réalisation de l'objet social.

Le capital de la Société s'élève à 1.000 euros est composée de 10.000 actions d'une valeur nominale de 0,1 euros chacune.

ORIGINE DE PROPRIETE - Le Cédant possède dans la Société 5.000 parts sociales, qui lui ont été attribuées lors de la création de la Société.

CESSION - Par les présentes, le Cédant cède et transporte, sous les garanties ordinaires et de droit, au Cessionnaire qui accepte 5.000 parts sociales de la Société, avec tous les droits et obligations qui y sont attachés.

Le Cessionnaire reconnaît avoir pris connaissance des statuts sociaux, de la Société de toutes résolutions prises et de tous procès-verbaux dressés à ce jour par les assemblées des associés et les accepte.

PRIX - La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de cinq cent quarante-cinq mille euros (545.000 euros), soit 109 euros par part sociale que le Cédant reconnaît avoir reçu du Cessionnaire et dont il lui donne ici quittance. Le prix ayant été viré sur le compte bancaire du Cédant.

PROPRIETE - JOUISSANCE - Ladite cession, qui n'entraîne pas la dissolution de la Société, prendra effet à compter de la date des présentes, date à laquelle le Cessionnaire sera propriétaire desdites parts, en touchera les revenus et bénéficiera de tous les droits qui y sont attachés.

Ladite cession sera notifiée à la Société.

DIVERS - Tous les frais, droits et honoraires des présentes, et ceux qui en seront la conséquence, seront supportés par le Cessionnaire qui s'y oblige.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur (Juriformal) d'un exemplaire des présentes pour l'accomplissement de toutes les formalités fiscales et légales.

Fait en cinq exemplaires, dont un pour l'Enregistrement.

A Paris
le 27 décembre 2024


 Le Cessionnaire
Young Chub Chie


 Le Cédant
Maud Lee

Enregistré à : SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ENREGISTREMENT
PARIS ST-SULPICE
Le 22/01/2025 Dossier 2025 00007967, référence 7584P61 2025 A 01127
Enregistrement : 27250 € Penalties : 0 €
Plus-value : 220067 € Penalties : 0 €
Total liquidé : Deux cent quarante-sept mille trois cent dix-sept Euros
Montant reçu : Deux cent quarante-sept mille trois cent dix-sept Euros